

Plan d'action 2025-2028 du développement durable

Document de référence :

[Stratégie gouvernementale de développement durable 2024-2028 \(quebec.ca\)](https://www.quebec.ca/developpement-durable/strategie-gouvernementale-de-developpement-durable-2024-2028)

Table des matières

1.	Message de la présidente	3
2.	L'organisation en bref.....	4
	Mission	4
	Vision	5
	Valeurs	5
	Quelques données clés en matière de développement durable	6
	Contributions de l'organisation au développement durable par le biais de politiques publiques.....	7
	Contexte interne	7
	Contexte externe	9
3.	Plan d'action de développement durable	9
	Action 1 : Accroître la proportion des interventions structurantes de l'Office par sa planification stratégique, ses rapports formulant des recommandations ou ses mémoires ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité	9
	Tableau synoptique	10

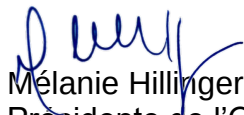
1. Message de la présidente

C'est avec une grande fierté que je vous présente notre Plan d'action de développement durable. Ce document est le fruit d'un travail collectif et d'une réflexion approfondie sur notre rôle et notre responsabilité en matière d'environnement dans notre société.

Le développement durable est au cœur de notre vision pour un avenir meilleur. Nous nous engageons à intégrer des pratiques durables dans toutes nos activités, à promouvoir l'innovation écologique et à soutenir les initiatives qui favorisent la santé, la sécurité et le bien-être de tous.

Notre plan repose sur des actions concrètes et mesurables, visant à réduire notre empreinte écologique, à encourager l'inclusion sociale et à renforcer notre résilience face aux défis environnementaux. Nous croyons fermement que chaque geste compte et que, ensemble, nous pouvons faire une différence significative.

Je tiens à remercier chacun d'entre vous pour votre engagement et votre dévouement. Ensemble, continuons à avancer vers un avenir plus durable et équitable.



Mélanie Hillinger
Présidente de l'Office des professions du Québec

2. L'organisation en bref

L'Office, organisme créé en 1973 par le Code des professions (RLRQ, c. C-26) (Code) est formé, depuis le 14 février 2019, de sept membres nommés par le gouvernement. Il relève du ministre responsable de l'application des lois professionnelles que le gouvernement désigne et cette charge a été assumée par la ministre de l'Enseignement supérieur jusqu'au 20 octobre 2022. Depuis lors, elle est assumée par la ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor.

L'Office, au sens de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, c. A-6.001), est « un organisme autre que budgétaire », c'est-à-dire que ses activités sont financées par les contributions des membres des ordres professionnels plutôt que par des crédits alloués dans le budget de dépenses déposé par le gouvernement à l'Assemblée nationale.

Mission

L'Office veille à ce que chaque ordre professionnel assure la protection du public. Il conseille l'État sur l'amélioration continue du système professionnel. Il voit également à ce que les professions régies par ces ordres professionnels s'exercent et se développent en offrant au public des garanties de compétence et d'intégrité. Ainsi, l'Office, de concert avec les ordres professionnels et le Conseil interprofessionnel du Québec, contribue à renforcer la confiance du public envers le système professionnel et ses institutions.

Pour réaliser sa mission, l'Office :

- Vérifie le fonctionnement des divers mécanismes de protection du public mis en place au sein de chaque ordre professionnel et veille à leur application efficace ;
- S'assure que les ordres professionnels détiennent et utilisent les moyens nécessaires à l'exécution de leur mandat de protection du public, dont les mesures réglementaires prévues par la loi ;
- Brosse un portrait des activités du système professionnel, notamment par une lecture analytique des rapports annuels des ordres professionnels ;
- Requiert, s'il l'estime nécessaire, qu'un ordre professionnel apporte des mesures correctrices, ou toute autre mesure, et que l'ordre professionnel effectue les suivis adéquats ;
- Enquête, le cas échéant, sur tout ordre professionnel qui présente une situation déficitaire ou dont les revenus sont insuffisants pour accomplir ses devoirs ;
- Veille à ce que les conseils d'administration des ordres professionnels adoptent tout règlement obligatoire en vertu du *Code des professions* ou de la loi

constituant l'ordre professionnel ;

- Conseille le gouvernement dans différents domaines touchant le système professionnel, entre autres, sur sa gestion et son développement, sur l'opportunité de constituer un ordre professionnel ou d'intégrer un groupe de personnes à un ordre professionnel et à l'égard des modifications aux lois et aux règlements dudit système ;
- Formule un avis au gouvernement sur tout diplôme qui donne accès à un permis ou à un certificat de spécialiste délivré par un ordre professionnel ;
- Formule des recommandations en matière d'accès à la formation à un ordre professionnel, à un ministère, à un organisme, à un établissement ou à toute autre personne lorsqu'un ordre professionnel exige d'une personne formée hors du Québec qu'elle acquiert une formation ou se soumette à un stage en vue de la délivrance du permis de l'ordre professionnel ;
- Favorise la concertation entre les ordres professionnels en vue de trouver des solutions aux problèmes liés, notamment, au contexte socioéconomique dans lequel les professions s'exercent ainsi qu'à la connexité et au chevauchement des activités de leurs membres ;
- Détermine par règlement, notamment, des normes relatives à la délivrance de permis, à l'éthique et à la déontologie des administrateurs ainsi qu'à la vente des médicaments ;
- Renseigne le public sur le système professionnel, notamment sur les mesures prises pour assurer sa protection et les recours dont il dispose. À cette fin, l'Office met à la disposition des intéressés son site Web (www.opq.gouv.qc.ca) ainsi qu'un service de renseignements.

Vision

Un Office proactif qui contribue à l'amélioration de la performance du système professionnel pour renforcer la confiance du public.

Valeurs

En plus d'adhérer aux valeurs de l'administration publique québécoise, l'Office possède ses propres valeurs organisationnelles qui guident au quotidien ses actions et celles de son personnel. Ces valeurs sont :

Courage

Compte tenu de la nature particulière des mandats qui lui sont dévolus et de la nécessité de concilier des intérêts parfois divergents, l'équipe de l'Office fait preuve de courage et traite chacune des situations avec objectivité, détermination et diligence afin de s'assurer de la pertinence et de la neutralité de ses interventions.

Collaboration

L'Office favorise le développement de liens de coopération entre les équipes de travail de manière à contribuer à l'accomplissement de sa mission et à son rayonnement. En outre, le personnel travaille de concert avec les partenaires de l'Office pour contribuer à la réalisation de cette mission.

Cohérence

L'équipe de l'Office est logique et cohérente dans le traitement des dossiers qui lui sont confiés. Elle tient compte des prises de position passées de l'Office et fait preuve de rigueur dans ses analyses et ses communications. L'Office guide ses actions en fonction des principes qui sous-tendent le système des ordres professionnels québécois et de la jurisprudence qui s'y rapporte.

Engagement

Chacun s'implique activement dans l'atteinte des objectifs de son équipe, de son unité administrative et de l'organisation. Tous partagent avec fierté la vision de l'organisation.

Quelques données clés en matière de développement durable

Données clés	Description
Les locaux occupés par l'Office sont sous entente d'occupation avec la Société québécoise des infrastructures (SQI).	L'Office bénéficie à cet égard d'une gestion des déchets et des matières recyclables. En effet, la SQI a fixé des cibles pour les bâtiments en matière d'émissions de gaz à effet de serre (GES), de consommation énergétique et de certifications environnementales.
Au moins 1 ans	Nombre d'années d'adhésion au service de disposition des biens du gouvernement, via le babillard, zone d'échange.
Femmes dans les postes clés	4 femmes sur 7 occupent des postes de direction dont la présidence et la vice-présidence.

Contributions de l'organisation au développement durable par le biais de politiques publiques

Nom du document organisationnel	Orientation / objectif du document organisationnel	Lien avec la stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028
Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2022-2025	Par le biais de ce plan d'action, l'Office contribue à faire du Québec une société plus inclusive en s'engageant à prêter une attention particulière systématique à l'intégration des personnes handicapées dans sa gestion des ressources humaines et matérielles, ainsi que dans la représentation des personnes handicapées dans le Programme des représentants du public.	3.1 Assurer une transition socio-écologique juste 3.2 Valoriser l'égalité et la diversité de notre société 4.1 Créer des milieux de vie durables, inclusifs et conviviaux 4.3 Bâtir des collectivités dynamiques et innovantes
Fonds d'appui à la mobilité de la main-d'œuvre (FAMMO)	Le FAMMO a été prolongé de cinq ans en 2022 afin de soutenir les ordres professionnels dans leurs démarches pour conclure des accords de reconnaissance mutuelle de professionnels formés à l'étranger.	3.2 Valoriser l'égalité et la diversité de notre société

Contexte interne

L'Office réalise une mission d'envergure avec une équipe de petite taille, le tout avec un budget annuel de 15 millions. Elle compte 80 employés, incluant les employés du Bureau des présidents des conseils de discipline et le Commissaire à l'admission aux professions.

Les défis sont de plus en plus nombreux au sein des ordres professionnels et l'Office doit s'assurer d'occuper une place de premier choix auprès de ceux-ci. Le projet de loi 67, adopté au cours de la dernière année, est venu moderniser le système professionnel par l'élargissement de certaines pratiques professionnelles dans le domaine de la santé et des services sociaux. Il s'agit d'une première étape dans l'impact plus grand que souhaite avoir l'Office et il y en a beaucoup à venir. L'Office doit donc s'assurer de pouvoir compter sur des ressources performantes qui lui permettent d'accomplir sa mission avec succès. Il est à noter que bon nombre des membres de son personnel doivent avoir des compétences

particulières qui sont rares sur le marché du travail. L'Office doit ainsi s'assurer de demeurer un organisme qui attire, mobilise et retient ses talents.

Dans ce même élan, l'Office entreprend de nombreux travaux pour moderniser ses processus de travail et s'assurer que ses actions permettent d'améliorer sa contribution en matière de développement durable. Cette attention est par ailleurs un levier pour la performance organisationnelle de l'Office.

L'Office contribue aux efforts gouvernementaux en matière de développement durable à plusieurs niveaux :

Acquisitions responsables

Afin d'encourager les entreprises engagées dans une démarche écoresponsable, l'Office favorise les achats responsables pour les fournitures et les équipements de bureau et informatiques.

Gestion des matières résiduelles

L'Office veille à respecter la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et son Plan d'action 2019-2024 (RECYC-QUÉBEC, 2019), qui visent à créer une société sans gaspillage. Le personnel de l'Office est réparti entre le bureau de Québec (80 %) et celui de Montréal (20 %), tous deux sous entente d'occupation avec la Société québécoise des infrastructures (SQI). Dans les bureaux de Québec et de Montréal, des bacs à compartiments multiples pour le tri des déchets et des matières recyclables sont disponibles.

Mobilité durable

La situation centrale des bureaux de Québec et de ceux de Montréal permet au personnel d'utiliser des moyens de transport actif et collectif comme le bus, le vélo ou la trottinette électrique, sachant que la majorité des lignes d'autobus disposent d'un arrêt à proximité immédiate des bâtiments, et qu'il est possible de stationner son vélo ou sa trottinette de façon sécuritaire dans les édifices de Québec et de Montréal.

Contexte externe

L'évolution du nombre d'ordres professionnels et des membres

Les dernières années ont été marquées par une légère croissance du nombre d'ordres professionnels et de membres qui en font partie, ce qui vient manifestement augmenter la charge de travail du personnel de l'Office. La montée de l'immigration au Québec fait partie de ces raisons et il a fallu élargir les possibilités de délivrance de permis. Le contexte de la pandémie de la COVID-19 a aussi révélé certaines rigidités dans le système d'encadrement des professions pour lesquelles l'Office a dû prendre action rapidement, considérant que 29 des 46 ordres professionnels font partie des secteurs de la santé et des services sociaux. Le Québec fait face à une pénurie de main-d'œuvre sans précédent, notamment dans le secteur de la santé et des services sociaux, qui devrait se poursuivre avec le déclin démographique. L'impact se ressent non seulement sur les employés de l'Office, mais également au sein des ordres professionnels qu'il encadre qui en subissent les contrecoûts et qui ont besoin du soutien de l'Office.

3. Plan d'action de développement durable

Action 1 : Accroître la proportion des interventions structurantes de l'Office par sa planification stratégique, ses rapports formulant des recommandations ou ses mémoires ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité

En adéquation avec la Stratégie gouvernementale de développement durable du Québec et la Loi sur le développement durable, il est attendu que les ministères et organismes accroissent le taux de leurs interventions structurantes qui ont fait l'objet d'une évaluation de la durabilité. L'Office des professions du Québec s'engage à le faire. L'évaluation de la durabilité passe par l'analyse des enjeux sociaux, environnementaux, économiques et de gouvernance qui concerne l'activité. Ce processus permet de déterminer l'importance des actions entreprises, l'appréciation de leur performance en matière de développement durable et l'identification des bonifications à apporter. L'OPQ s'inspire des schémas décisionnels du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs pour repérer ses interventions structurantes. Nos interventions structurantes porteront principalement sur le plan stratégique, les interventions menant à un mémoire au Conseil des ministres, la mise à jour de plans de délégation, l'élaboration de directives et de plans d'action. Les interventions que nous jugeons structurantes sont les projets qui requièrent l'approbation du haut dirigeant et/ou l'adoption par les membres du conseil.

Tableau synoptique

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateurs (mesure de départ)	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.1.1 – Évaluer la durabilité des interventions gouvernementales	1. Proportion des interventions structurantes adoptées au cours de l'exercice ayant fait l'objet d'une évaluation de durabilité	100%	100 %	100 %